

M. DEUTSCH: Non, sénateur Burchill, il ne m'appartient pas de formuler des commentaires sur la question.

Le sénateur CONNOLLY: Tout changement exigerait une modification à la loi sur les Postes.

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur CONNOLLY: Le Comité pourrait peut-être examiner l'opportunité d'une telle modification.

Le sénateur BEAUBIEN: Si les ministères devaient acquitter les frais de poste à l'égard de ces publications, ils devraient inclure dans le budget une estimation de leurs dépenses à ce sujet.

M. DEUTSCH: Oui.

Le sénateur BEAUBIEN: Mais dans l'ensemble cela ne ferait pas une grande différence.

M. DEUTSCH: Puis-je poursuivre, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, poursuivez.

M. DEUTSCH: Le Comité a signalé qu'il y aurait lieu de reviser la ligne de conduite relative aux publications du gouvernement. Je dois dire, monsieur le président, qu'on a étudié et révisé complètement la façon de procéder à l'égard des publications du gouvernement depuis que votre Comité a formulé ce vœu. Pendant que le Comité siégeait alors, on étudiait la question, mais à la suite du rapport du Comité, on a complètement révisé la façon de procéder en ce qui concerne le contrôle exercé sur les publications de l'État. Je pourrais peut-être indiquer au Comité comment on procède en ce moment et quelles mesures de contrôle on exerce dans ce domaine. Le Règlement édicté depuis la présentation de ce rapport comporte des mesures de contrôle fort étendues. C'est une question passablement longue et complexe et je ne voudrais pas ennuyer le Comité. Je pourrais peut-être vous en donner les grandes lignes afin de vous exposer d'une façon générale les mesures de contrôle et la manière de procéder.

Le sénateur BURCHILL: Si vous pouviez nous dire qu'il en est résulté une diminution des dépenses, ce serait très intéressant.

M. DEUTSCH: Eh bien, sénateur, il s'agit de réaliser des économies tout en favorisant l'efficacité.

Le sénateur BURCHILL: Mais est-ce ce qui s'est produit?

M. DEUTSCH: Pensez-vous? Je suppose que le Conseil du Trésor n'aurait pas édicté des règlements s'il n'avait pas cru qu'ils entraîneraient ce résultat. C'est son intention.

Le sénateur BURCHILL: Mais cela ne répond pas à la question.

M. DEUTSCH: Je suis d'avis que ces règlements tendent à favoriser l'économie. Vous demandez des chiffres, mais il y a toujours le problème que pose la question de savoir quelles auraient été les dépenses sans ces règlements. Je ne puis vous fournir ce renseignement, car il est certain que l'activité du gouvernement n'est pas toujours au même point,—on s'en rend compte en s'occupant de ces questions. Les choses changent continuellement. On ajoute certaines choses tandis qu'on abandonne certaines autres activités, de sorte que la situation n'est jamais la même. Nous ne pouvons donc comparer une situation stationnaire avec une autre pour voir ce qui se produit, car dans l'intervalle les fonctions et responsabilités ont changé.

Le sénateur BURCHILL: Vous donnez une bien bonne réponse.

M. DEUTSCH: Si vous me demandiez des chiffres, il serait assez difficile de vous fournir des preuves à l'appui afin de démontrer qu'il en est résulté certaines économies. Les conditions ont changé; tout ce que nous puissions dire, c'est que sans ce règlement les dépenses auraient été plus élevées qu'elles